

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE  
-----

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

83/1003 du 16/12/1983  
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.P.P.  
Portant intégration et nomination de  
Monsieur ONINGA Jean Alfred, dans les  
cadres de la catégorie A hiérarchie I  
des Services Administratifs et Finan-  
ciers - S.A.F. - (Administration Générale).  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT.  
-----

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/130/MG du 9.5.62x fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des S.A.F. ;
- (/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
- (/u le décret 74/229 du 10.6.74 portant attributions de certains avantages aux Economistes Statisticiens et les Diplômés de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u le Protocole d'accord du 5.8.70 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;

D.G.B.  
*[Signature]*

D.C.F.  
*[Signature]*

913

(/u la lettre 4663/MEN.DGEOC.DCB du 8.9.83 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETS :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décret 62/426 et 74/229 du 29.12.62 et 10.6.74 susvisés, Monsieur ONANGA Hean Alfred, né le 3 Juillet 1957 à Bokoulé, titulaire du Diplôme d'Economiste, obtenu à l'Institut de Commerce de Donetsk (URSS), spécialité : Economie du Commerce, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, Monsieur ONANGA Jean Alfred, est reclassé et nommé au grade d'Administrateur de 2ème échelon, Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 16 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO MATSICHA. -

- Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.	1	D.C.F.	1
DGTEP/DEP.	3	D.E.	2
DFP/BST.	1	DOSSIER.	3
D.G.B.	3	INTERESSE.	1
MA.	2	SGON/BC.	2

